

Séance de l'assemblée Délibérante du 24 avril 2019

Délibération n°15/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mardi 16 avril deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 24 avril deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BERNARD Françoise
HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BRUHAT Pascal
DEMERÉ Jean-François
BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

PETEL Gilles
BLANCHET Roland
SALLES Daniel
DELETANG Claude

Suppléants présents :

ARDOUREL Sylvie

Suppléants excusés :

GUELON René
AUBIER Claude
DUPECHER Pierre
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
BLANCHAMP Gérard
DUMAS Olivier
HENRION Colette
GUILLAUME Gérard

Représentation :

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7	0	0

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / [Ecopole Val d'Allier](#)

**Objet : Dépôt d'un dossier LEADER Evènementiel / Communication
Ecopôle du Val d'Allier**

Envoyé en préfecture le 02/05/2019

Reçu en préfecture le 02/05/2019

Affiché le

ID : 063-256303520-20190424-2019_15-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°37/2018 du 28 novembre 2018 « Dépôt d'un dossier LEADER Evènementiel / Communication Ecopôle du Val d'Allier » ;

Vu la délibération n°3/2019 du 13 février 2019 « « Dépôt d'un dossier LEADER Evènementiel / Communication Ecopôle du Val d'Allier » ;

Le Président rappelle que le projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, rentre dans une seconde phase de valorisation et d'accueil du public. Dans cet esprit, une première manifestation ouverte au grand public a été organisée le 7 juillet 2018. Elle a connu un vif succès. Il est important de poursuivre ces actions de communication et d'assurer la mise en place d'un programme d'animations en constante évolution, permettant de faire vivre le site tout au long de l'année et sur l'année.

Le Président propose d'ajouter au plan de financement validé le 13 février 2019 l'achat de matériel d'animation de type barnum, plexiglass, grilles ... qui servirait pour les Ecopolys ainsi que pour le programme d'animation annuel. Il propose une enveloppe de 5000€ pour ces dépenses d'équipement d'animation.

Considérant les dispositions financières du Programme LEADER 2014-2020 « Val d'Allier du Grand Clermont », et la possibilité de prise en charge à 80% par le LEADER de dépenses liées à la valorisation du site de l'Ecopôle, le Président propose de redéposer une demande d'aide intégrant cette réévaluation pour le programme communication / évènementiel décrit ci-dessus auprès du Grand Clermont en respectant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Dépenses matérielles	36 000,00 €	LEADER (80%)	28 800,00 €
Tenue des intervenants sur site	2 000,00 €	Autofinancement (20%)	7 200,00 €
Impressions (Programme Ecopolys, brochure et flyer du site, programmation annuelle)	2 000,00 €		
Achat équipements d'animation (barnum, plexiglass, grilles...)	5 000,00 €		
Frais d'organisation des animations	5 000,00 €		
Réalisation d'un lieu d'animation sur le site	20 000,00 €		
Création de panneaux sur le site	2 000,00 €		
Coût global de l'opération	36 000,00 €		36 000,00 €

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / [Ecopole Val d'Allier](#)

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical

- **De demander** une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du financement du « *Programme d'animations et de communication sur l'Ecopôle du Val d'Allier* » dans les conditions décrites ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à consulter des prestataires extérieurs dans la limite du budget défini afin de mettre en place ce programme d'actions,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents liés à la présente décision,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de ce programme d'actions,
- **D'autoriser** une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 02/05/2019

Reçu en préfecture le 02/05/2019

Affiché le



ID : 063-256303520-20190424-2019_15-DE